RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000463-20190220
Date de publication : 20/02/2019
Date de fin de publication : 19/02/2020

Autres annexes

ANNEXE - IF - Liste des communes éligibles à la fois à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale et au bénéfice du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France

Les communes éligibles à la fois, **au titre de l'année 2018**, à la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale prévue par l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et au bénéfice du fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France prévu par l'article L. 2531-12 du CGCT sont les suivantes :

- **dans le département de la Seine-et-Marne** : Avon, Champagne-sur-Seine, Champs-sur-Marne, Chelles, Coulommiers, Dammarie-les-Lys, Ferte-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lieusaint, Lognes, Meaux, Le Mée-sur-Seine, Melun, Moissy-Cramayel, Montereau-Fault-Yonne, Nangis, Nemours, Noisiel, Provins, Roissy-en-Brie, Savigny-le-Temple, Torcy et Villeparisis ;

- **dans le département des Yvelines** : Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Les Mureaux, Saint-Cyr-l'École, Sartrouville, Trappes, Vernouillet et La Verrière ;

- **dans le département de l'Essonne** : Arpajon, Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Brunoy, Corbeil-Essonnes, Courcouronnes, Dourdan, Draveil, Épinay-sous-Sénart, Étampes, Évry, Fleury-Mérogis, Grigny, Juvisy-sur-Orge, Montgeron, Morsang-sur-Orge, Ris-Orangis, Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-les-Arpajon, Savigny-sur-Orge, Vigneux-sur-Seine, Viry-Châtillon et Les Ulis ;

- **dans le département des Hauts-de-Seine** : Bagneux, Châtenay-Malabry, Colombes, Fontenay-aux-Roses, Gennevilliers, Malakoff et Villeneuve-la-Garenne ;

- **dans le département de la Seine-Saint-Denis** : Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Le Bourget, Clichy-sous-Bois, La Courneuve, Drancy, Dugny, Épinay-sur-Seine, Gagny, L'Ile-Saint-Denis, Les Lilas, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Sec, Pantin, Pavillons-sous-Bois, Pierrefitte-sur-Seine, Le Pré-Saint-Gervais, Romainville, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Villemomble, Villepinte et Villetaneuse ;

- **dans le département du Val-de-Marne** : Alfortville, Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Cachan, Champigny-sur-Marne, Choisy-le-Roi, Créteil, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre, Limeil-Brévannes, Orly, La Queue-en-Brie, Valenton, Villejuif, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Villiers-sur-Marne et Vitry-sur-Seine ;

- **dans le département du Val-d'Oise** : Argenteuil, Arnouville, Bezons, Cergy, Deuil-la-Barre, Domont, Éragny, Ermont, Franconville, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Jouy-le-Moutier, Louvres, Montigny-lès-Cormeilles, Montmagny, Persan, Pontoise, Saint-Brice-sous-Forêt, Saint-Gratien, Saint-Ouen-l'Aumône, Sannois, Sarcelles et Villiers-le-Bel.

Commentaire renvoyant à ce document :

IF - AUT - Taxes et prélèvements additionnels aux impôts fonciers - Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux, les locaux commerciaux, les locaux de stockage et les surfaces de stationnement perçue en Île-de-France - Établissement de la taxe, procédures de contrôle et contentieux

ISSN : 2262-1954
Exporté le : 04/08/2025
https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/9441-PGP.html/identifiant=BOI-ANNX-000463-20190220